

Chambre professionnelle
Monsieur xxxxxx xxxxxxxx
Président
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxx xxxxx

A Marseille, le 9 août 2017

Monsieur le Président,

Vous avez récemment reçu une note de l'Autorité des Marchés Financiers concernant la commercialisation d'offres d'investissement portant sur des instruments financiers émis par des sociétés du groupe Maranatha.

Nombre de nos partenaires CIF nous ont informés de cette note et nous tenons par la présente à vous apporter des éléments de réponse.

A titre préalable et par souci de clarté, nous tenons à vous informer que nos investisseurs sont propriétaires de parts d'actifs hôteliers et que Maranatha vient uniquement contre-garantir par une promesse de rachat les titres financiers souscrits.

Nos investisseurs sont informés que les comptes sociaux portant sur les deux précédents exercices comptables ont fait l'objet d'un refus de certification du commissaire aux comptes. Toutefois, les comptes clos au 30 septembre 2015 ont été approuvés et les assemblées générales concernant les comptes clos au 30 septembre 2016 se sont bien déroulées. En effet, 80 % d'entre elles ont pu se tenir et les comptes ont été approuvés. Ces assemblées générales s'étant tenues courant juillet, conformément à la réglementation, les comptes seront déposés au greffe sous peu. 20 % des assemblées générales n'ont pu valablement délibérer faute de quorum et se tiendront donc d'ici fin septembre.

De plus, il est important de préciser que lors de la souscription à une offre d'investissement émise par le groupe Maranatha, chaque investisseur a connaissance des risques encourus. La notice d'information qui leur est remise avant la souscription présente un caractère exact, clair, et non trompeur, donnant ainsi à ces derniers une information équilibrée entre les avantages et les risques. Nous joignons à ce courrier un extrait d'une notice (Annexe 1).

Par ailleurs, il est utile de vous indiquer que les résultats de la première partie de l'exercice 2017 sont très encourageants. En effet, les résultats d'exploitation des hôtels sont en nette hausse :

- du 1^{er} octobre 2016 au 30 juin 2017 (exercice en cours), nous constatons un chiffre d'affaires TTC réalisé supérieur à 100 millions d'euros, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à la même période un an plus tôt ;
- le taux d'occupation moyen est de 69,9 % soit une amélioration de 5,3 points sur la même période;
- l'EBITDA à fin juin 2017 a augmenté de 53 % par rapport à celui de l'année précédente, conformément au budget prévisionnel du groupe.

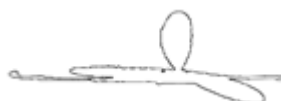
Cette augmentation, résulte principalement d'une amélioration du marché du tourisme en France qui a retrouvé son niveau d'avant 2015* et ces résultats démontrent la pertinence de la stratégie du groupe.

Je tiens enfin à vous préciser qu'il est important d'éviter de générer une inquiétude auprès de nos nombreux investisseurs car cela pourrait avoir des conséquences lourdes sur la poursuite de l'activité du groupe et mettre en péril leurs investissements.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ce courrier et je me tiens à votre disposition pour toutes précisions que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations,

Olivier Carvin
Président



* La fréquentation touristique en France bondit de 10 % au second trimestre – Le Figaro le 08/08/2017